

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 14/02/2019

Délibération 02-002 : Actions éducatives

Intervention de Marie-Lyse GASTON

Conseiller départemental d'Oloron Sainte-Marie

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Le programme des actions éducatives 2019-2020 reprend, dans les grandes lignes, les actions menées jusqu'alors en privilégiant une offre globale et transversale avec 4 axes. Ce n'est pas dans la forme ou le fond de ces actions que nous nous interrogeons mais sur le montant de la ligne proposée pour ce programme, pour lequel le Département souhaite donner une ambition plus forte.

Là où nous votions l'an passé 840 550 euros, vous nous proposez cette année de nous en tenir à 657 400 euros, soit moins 183 150, moins 22% !

La question a été posée en 2^{ème} commission. Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'un transfert vers l'école de la deuxième chance. En effet 150 000 euros de plus sont en faveur de cette action cette année.

Vous pouvez qualifier cette opération de transfert, il n'empêche que, concrètement, vous amputez de 183 150 euros le programme des actions éducatives. Il s'agit bien d'une diminution de ce budget comme nous l'avions remarqué lors de la commission ou peut-être une explication nous a échappé ?

Le dispositif de solidarité des collèges publics que vous avez mis en place court toujours pour 18 collèges cette année encore. Les fonds correspondants sont utilisés pour financer des actions éducatives et pour garantir le maintien des dispositifs en faveur des collégiens.

Si je résume, vous faites donc des économies sur la dotation de fonctionnement aux collèges publics en nous expliquant qu'elles serviront aux actions éducatives et vous faites également des économies sur le programme des actions éducatives en diminuant le budget cette année.

J'ai assisté à la présentation de l'évaluation de Progrès par l'ITS en présence de nombreuses personnes concernées par ses actions d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le

décrochage scolaire. Tous ont pu apprécier la qualité du travail mené et le regard positif, bienveillant des salariés envers les jeunes, pour en réconcilier certains avec l'école avant qu'il ne soit trop tard.

Il y a dans le département 37 structures labellisées CLAS adossés à des centres sociaux, des espaces de vie sociale ou des services municipaux. L'accompagnement à la scolarité a évolué avec la société, s'adapte aussi à chaque territoire. Il n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire mais bien, comme le fait l'association Progrès, de créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire mais aussi familial en positivant et confortant les liens parents-enfants.

Ce sont des espaces d'expression, de mixité puisque les jeunes viennent de différents établissements, d'implication dans des actions citoyennes, de mise en confiance, d'acquisition de l'autonomie, d'entraide également. L'accompagnateur établit des liens avec les parents, avec les établissements scolaires, participent régulièrement aux travaux des équipes éducatives et notamment aux cellules partenariales de décrochage scolaire dans les collèges, comme le font les salariés de l'association Progrès.

Tous ces regards croisés ne peuvent être que bénéfiques pour les jeunes et nous devons les encourager. Nous avons raison de nous engager. Le savoir-faire est bel et bien là dans tout le département. Le seul frein au développement de ces actions, c'est le budget. Là où est mené l'expérience il y a 4 salariés et un budget de 109 000€. Ailleurs il y en a un seul salarié et encore, pas toujours à temps complet, avec un budget de 3600€ alloués par la CAF par groupe de 15 enfants. Une équipe de bénévoles vient en renfort, ce qui peut fragiliser les structures et pourtant ils font un travail sérieux et devenu indispensable. Ils sont devenus incontournables pour les familles. La fédération des centres sociaux, les établissements scolaires peuvent témoigner de toutes ces actions. La Fédération des centres sociaux accompagne toutes les structures pour une montée en compétence dont Progrès. Le département doit s'engager et soutenir toutes ces structures. Comment sinon expliquer à toutes ceux qui œuvrent au quotidien que certains seraient considérés et pas d'autres ?

Nous sommes évidemment pour la mise en œuvre des actions éducatives mais nous jugeons les moyens insuffisants et voterons CONTRE le budget.

Je vous remercie.

Marie-Lyse Gaston